

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 7

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020  
Reçu en préfecture le 31/07/2020  
Affiché le *01/08/2020*  
ID : 004-200072304-20200730-D2020120-DE

## Délibération n° 2020/120

**OBJET : LOCATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS (9 AV DE NICE 04 400 BARCELONNETTE) AU CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE : APPROBATION DU BAIL DE COURTE DUREE, DU LOYER ET DES CHARGES.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que suite à la construction de la première partie de la nouvelle caserne des pompiers, le SDIS 04 a libéré la partie administrative des locaux de l'ancien centre de secours situés 9 avenue de Nice à Barcelonnette ;

**CONSIDERANT** que ces locaux peuvent être proposés ponctuellement à la location dans l'attente d'une décision de leur future affectation ;

**CONSIDERANT** que le Centre Médico Psychologique (CMP), dépendant du Centre Hospitalier de Digne-les-Bains et actuellement installé à l'hôpital de Barcelonnette, a manifesté son intérêt pour une location de ces locaux, au moins provisoire, le temps de trouver de nouveaux locaux adaptés à ses besoins ;

**CONSIDERANT** que pour tenir compte du caractère provisoire de cette occupation, il peut être établi une convention de courte durée similaire à celles établies pour l'hôtel d'entreprises et sur la même base de loyer ;

**VU** le projet de convention de courte durée ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de bail de courte durée proposé ;
- **PRECISE** que le loyer est fixé à **738,50 € /mois** (soit une base de 3,5 €/m<sup>2</sup>/mois pour une surface louée de 211 m<sup>2</sup>) ;
- **PRECISE** que le loyer du mois d'août 2020 ne sera pas facturé pour tenir compte des frais d'aménagements spécifiques pris en charge par le preneur ;
- **PRECISE** que les charges non prises en compte directement par le preneur (taxe OM, électricité des communs, vérifications périodiques électricité, extincteurs, BAES...) seront facturées annuellement sur la base des dépenses réelles et au prorata de la surface louée ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer le(s) contrat(s) de location à intervenir avec le Centre Hospitalier de Digne-les-Bains ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



C.C.V.U.S.P

Séance du 30 juillet 2020